

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 24 novembre 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mercredi 24 novembre 2021 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M ^{me}	Claire Savard	Colombier
M.	Richard Therrien	Tadoussac
M.	Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Est absent :

M.	Donald Perron	Longue-Rive
----	---------------	-------------

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Marylise Bouchard	Agente aux communications
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M.	Paul Langlois	Directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2021;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
 - 5.1. Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil;
 - 5.2. Audit et états financiers de la MRC et du TNO pour 2021 - octroi d'un contrat;
 - 5.3. Adoption de l'entente de principe pour la délégation de la marque Trouvez votre espace;
 - 5.4. Nomination d'un préfet suppléant;
 - 5.5. Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2022;
6. Aménagement du territoire :

- 6.1. Autorisation de signature de l'entente relative au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
 - 6.2. Plan d'aménagement et de développement intégré (PADI) des terres publiques intramunicipales - modification;
 - 6.3. Appui à la demande d'inclusion en zone agricole de l'entreprise Les Fruits bleus inc. sur le territoire de la ville de Forestville;
7. Technique et environnement :
- 7.1. Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables - dépôt d'une demande de modification du rapport déposé au MELCC en juin 2021;
8. Développement économique et social :
- 8.1. Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 - adoption du cadre de vitalisation;
 - 8.2. Demande de délai pour la réalisation des mises à jour MADA pour les municipalités de La Haute-Côte-Nord;
 - 8.3. Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FDCS) - adoption de projets :
 - 8.3.1. Compagnie de danse Bourask - La Grande Marée Danse;
 - 8.3.2. Club de gymnastique l'Envol - nouveaux équipements;
 - 8.4. Politique de soutien aux projets structurants - adoption de projets :
 - 8.4.1. Municipalité de Portneuf-sur-Mer - mise aux normes environnementales du système de traitement des eaux usées de la marina;
 - 8.4.2. Club Nord-Neige de Forestville - consolidation du sentier TQ3-TQ50;
 - 8.4.3. Regroupement des gestionnaires de zecs de la Côte-Nord - classe nature dans les zecs de la Côte-Nord;
 - 8.5. Comité d'investissement commun - désignation des membres;
 - 8.6. Comité consultatif du Service de développement économique - désignation des membres;
9. Centre d'études collégiales de Forestville - participation financière de la MRC pour l'exercice 2021-2022;
10. Ressources humaines :
- 10.1. Embauches :
 - 10.1.1. Directeur du Service de développement économique;
 - 10.1.2. Directeur à la trésorerie;
 - 10.1.3. Agent de bureau et accueil;
 - 10.2. Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) - demande de stage 2022;
11. Nomination de représentants de la MRC au sein de différents comités;
- 11.1. Assemblée des MRC de la Côte-Nord;
 - 11.2. Comité du CISSS;
 - 11.3. Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) - comité de coordination;
12. Correspondance :

- 12.1. Décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec - requête auprès du gouvernement du Québec - appui à la MRC de Maria-Chapdelaine;
 - 12.2. Appui aux Centres de la petite enfance;
 - 12.3. Appui au renouvellement et à la bonification du Fonds Écoleader;
 - 12.4. Demande de financement pour le développement de la serriculture - appui à la MRC du Haut-Saint-François;
13. Gestion financière :
- 13.1. Adoption du rapport des déboursés;
 - 13.2. Place aux jeunes Haute-Côte-Nord - demande d'aide financière;
14. Prévisions budgétaires 2022 :
- 14.1. Adoption du budget 2022;
 - 14.2. Adoption des quotes-parts que devront verser les municipalités à la MRC pour l'année 2022;
15. Adoption des prévisions budgétaires 2022 du TNO Lac-au-Brochet;
16. Adoption du taux de taxes pour l'exercice financier 2022 pour le TNO Lac-au-Brochet;
17. Adoption du taux d'intérêt pour la MRC et le TNO;
18. Affaires nouvelles :
- 18.1. Appui à MWC Mégawatt Canada inc. pour un projet de développement économique régional;
19. Période de questions;
20. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2021-11-320

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 18. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2021-11-321

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2021

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2021, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

Madame Anctil souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et à ceux réélus. Elle mentionne que tous ensemble, ils travailleront main dans la main pour faire en sorte d'apporter une étroite collaboration intermunicipale et relever les défis qui concernent davantage la MRC. Ensemble, ils créeront une dynamique de bons échanges et de consensus pour le développement du territoire de La Haute-Côte-Nord avec les particularités, les forces vives et l'énergie de chacune des municipalités, pour le bénéfice des populations locales et régionales.

RÉSOLUTION 2021-11-322

Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour l'année 2022, ces séances débutant à 14 h :

- Mardi, le 18 janvier 2022;
- Mardi, le 15 février 2022;
- Mardi, le 15 mars 2022;
- Mardi, le 19 avril 2022;
- Mardi, le 17 mai 2022;
- Mardi, le 21 juin 2022;
- Mardi, le 16 août 2022;
- Mardi, le 20 septembre 2022;
- Mardi, le 18 octobre 2022;
- Mercredi, le 23 novembre 2022 (budget);

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la MRC.

RÉSOLUTION 2021-11-323

Audit et états financiers de la MRC et du TNO pour 2021 - octroi d'un contrat

ATTENDU QUE la MRC doit nommer un vérificateur externe ayant pour mandat de produire un rapport de vérification sur les opérations financières de la MRC et du TNO Lac-au-Brochet pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU QUE Madame Élise Guignard, CPA auditrice, CA, de la firme Mallette S.E.N.C.R.L., a soumis une proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat de gré à gré à Madame Élise Guignard, CPA auditrice, CA, de la firme Mallette S.E.N.C.R.L., ayant sa place d'affaires au 153, rue Principale à Sacré-Cœur, conformément à l'offre de prix déposée en date du 16 novembre 2021, au montant de 23 000 \$ (excluant les taxes), ce tarif étant détaillé de la façon suivante :

DESCRIPTION	PRIX SOUMIS
• Audit, préparation des états financiers de la MRC et rapport de l'auditeur :	14 000,00 \$
• Audit, préparation des états financiers du Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet et rapport de l'auditeur :	4 500,00 \$
• Audit des données du coût net de la collecte sélective des matières recyclables ainsi que du tonnage de matières recyclables et rapport de l'auditeur :	2 000,00 \$
• États des résultats du transport adapté, du transport collectif ainsi que du transport bénévole et accompagnement et rapports de l'auditeur :	2 500,00 \$
PRIX TOTAL SOUMIS (EXCLUANT LES TAXES) :	23 000,00 \$

QU'il autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2021-11-324

Adoption de l'entente de principe pour la délégation de la marque « Trouvez votre espace »

ATTENDU le comité de transition de la Côte-Nord agissant dans le cadre de la fermeture de la Conférence régionale des élus de la Côte Nord en vertu de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*;

ATTENDU QUE le comité de transition de la Côte-Nord a légué le 28 septembre 2016 au Centre Émersion, en collaboration avec les partenaires, la responsabilité de mettre à jour les outils promotionnels et le droit d'utiliser le logo, *Trouvez votre espace*, développé dans le cadre de l'Entente 3 R, à la condition que ces derniers fassent homologuer les droits liés au logo, la gestion et la responsabilité du site Web *Trouvez votre espace*;

ATTENDU QUE le 27 juin 2017, le comité directeur de la Côte-Nord a adopté ses priorités régionales dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*. Les priorités régionales ont été révisées le 5 juin 2019;

ATTENDU QU'un des énoncés des priorités régionales est de *rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois disponibles, son mode de vie, sa culture et son environnement*;

ATTENDU QUE l'*Entente sectorielle pour l'attraction et l'établissement durable* intervenue entre les MRC de la Côte-Nord, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société du Plan Nord le 30 juin 2021, vise à assurer une concertation régionale et l'utilisation d'une marque Côte-Nord cohérente et attractive pour tout le territoire tout en tenant compte de la déclinaison d'identités propres aux territoires des MRC;

ATTENDU QUE le Centre Émersion, en collaboration avec les partenaires, a procédé à la mise à jour des outils promotionnels ainsi qu'au dépôt par la firme ROBIC de la demande d'enregistrement de la marque *Trouvez votre espace* au Bureau canadien des marques et qu'un rapport d'examen ou un avis d'approbation de publication devraient être reçu en septembre 2021;

ATTENDU QUE le Centre Émersion, en collaboration avec les partenaires, juge que la gestion et la responsabilité du site Web *Trouvez votre espace* devrait être réalisées par le délégué désigné;

ATTENDU QUE le Centre Émersion procédera à une cession pour l'enregistrement d'un transfert de propriété pour une marque de commerce de la marque *Trouvez votre espace* à Tourisme Côte-Nord;

ATTENDU QUE le Délégué désigné aura la responsabilité de la migration du site Web *Trouvez votre espace* sur une nouvelle plateforme, de son entretien et de sa mise à jour, ainsi que de la mise à jour d'outils promotionnels qui seront rendus disponibles aux partenaires territoriaux;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte l'entente de principe pour la délégation de la marque *Trouvez votre espace*;

QUE la responsabilité de mettre à jour les outils promotionnels *Trouvez votre espace* soit transférée du Centre Émersion et ses partenaires au délégué désigné;

QUE le Centre Émersion cède la propriété et les droits d'utilisation de la marque de commerce *Trouvez votre espace* au délégué désigné.

RÉSOLUTION 2021-11-325

Nomination d'un préfet suppléant

ATTENDU QUE le mandat du préfet suppléant, M. Francis Bouchard, s'est terminé avec la fin de sa fonction comme maire de la Municipalité des Bergeronnes;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau préfet suppléant pour les six prochains mois;

ATTENDU QUE le conseil a convenu d'une procédure pour la nomination du préfet suppléant, soit par ordre alphabétique de nom de famille, et que l'élu désigné a le choix d'accepter ou non sa nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE M^{me} Lise Boulianne, maire de la Municipalité de Sacré-Coeur, soit et est, par les présentes, nommée préfet suppléant de la MRC pour les six prochains mois;

QUE son mandat se terminera lors de la séance ordinaire du mois de mai 2022.

RÉSOLUTION 2021-11-326

Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord profite de plusieurs services offerts par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est membre de la FQM depuis des années;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de renouveler l'adhésion de la MRC de La Haute-Côte-Nord à la FQM au coût de 457,45 \$ avant les taxes applicables.

RÉSOLUTION 2021-11-327

Autorisation de signature de l'entente relative au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2024

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (RLRQ, chapitre A-18.1) prévoit que le ministre élabore un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour chacune des unités d'aménagement, en collaboration avec la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);

CONSIDÉRANT que selon cette loi, les TLGIRT sont mises en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette loi, dans les régions autres que la région du Nord-du-Québec, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) peut confier la composition et le fonctionnement de la TLGIRT à des MRC;

CONSIDÉRANT que le *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) a pour objectif de contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré par le soutien au fonctionnement des TLGIRT en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le PADF a pour objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement du territoire forestier des régions du Québec dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le PADF a pour objectif spécifique de permettre aux collectivités locales et aux communautés autochtones de participer au processus d'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) par le soutien au fonctionnement des TLGIRT;

CONSIDÉRANT QUE le PADF a aussi pour objectifs spécifiques de permettre la réalisation d'interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion ainsi que la réalisation de travaux associés au maintien et à l'amélioration du réseau de chemins multiusages sécuritaire et la réalisation de différentes activités favorisant l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP souhaite renforcer les rôles de développement économique et régional exercés par les MRC et s'assurer que les décisions prises en région répondent davantage aux préoccupations et aux besoins exprimés par la population;

CONSIDÉRANT que l'article 17.22 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (RLRQ, chapitre M-25.2) permet au ministre de déléguer, par entente, à un conseil de bande d'une communauté autochtone, à une municipalité, à une personne morale ou à un autre organisme, la gestion d'un programme qu'il a élaboré en vertu du paragraphe 3° de l'article 12 de cette loi;

CONSIDÉRANT que le MFFP souhaite déléguer aux délégataires une partie de la gestion du PADF;

CONSIDÉRANT que les délégataires font partie de la même région administrative et souhaitent se voir déléguer une partie de la gestion du PADF;

CONSIDÉRANT que les six MRC de la Côte-Nord s'entendent pour nommer la MRC de Manicouagan à titre de responsable de l'administration de l'entente à intervenir, et ce, pour la période 2021-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate la MRC de Manicouagan pour administrer l'entente relative au *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) à intervenir avec le MFFP pour la période 2021-2024, et ce, pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément à l'offre de service présentée;

QUE l'enveloppe dédiée à la Côte-Nord et les résiduelles 2018-2021 soient réparties en fonction des pourcentages de la répartition historique, tel que convenu entre les MRC de la Côte-Nord;

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente de délégation, y compris toute modification n'altérant pas la signature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2021-11-328

Plan d'aménagement et de développement intégré (PADI) des terres publiques intramunicipales - modification

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a accepté, en février 2004, les termes du *Programme de délégation des terres publiques intramunicipales* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a également signé une convention de gestion territoriale des terres publiques intramunicipales lui accordant des pouvoirs et des responsabilités sur ces territoires;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette convention, la MRC a réalisé un *Plan d'aménagement et de développement intégré des terres publiques intramunicipales* (PADI);

CONSIDÉRANT QUE cette version du PADI des terres publiques intramunicipales a été adoptée par le conseil en novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une demande de l'entreprise Sel Saint-Laurent afin d'implanter une usine de sel de mer sur une portion du lot 4 343 556 dans la municipalité des Bergeronnes et que ce type d'intervention est prohibé à l'intérieur de l'affectation *Conservation* présentée dans le PADI;

CONSIDÉRANT QUE la modification de l'affectation est compatible avec la vocation, les objectifs spécifiques et les enjeux de la zone côtière ouest (09-001-00) du *Plan d'affectation des terres publiques de la Côte-Nord* (PATP);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC adopte la conversion de 6,08 ha du lot 4 343 556 de l'affectation *Conservation* en affectation *Industriel/Commercial*;

QUE cette modification soit transmise au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour approbation officielle;

QUE cette modification entrera en vigueur lors de l'émission d'un avis favorable de la part du ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles.

RÉSOLUTION 2021-11-329

***Appui à la demande d'inclusion en zone agricole de l'entreprise
Les Fruits bleus inc. sur le territoire de la ville de Forestville***

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Fruits Bleus Inc. présente une demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'inclure en zone agricole les lots 4 à 7 du rang 3 ainsi que les lots 4 à 6 du rang 4 (matricule 0696-28-4468) à l'intérieur des limites de la ville de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE les lots ciblés par la demande d'inclusion se situent sur les terres publiques intramunicipales dont la gestion territoriale a été déléguée à la MRC en février 2004 dans le cadre du *Programme de délégation des terres publiques intramunicipales* du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF);

CONSIDÉRANT QUE la demande d'inclusion est compatible aux affectations du territoire (agricole et forestière) déterminées par le *Plan d'aménagement et de développement intégré des terres publiques intramunicipales* (PADI) et n'engendre pas de contraintes sur les activités déjà en place ou à venir;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'inclusion respecte les objectifs spécifiques et les enjeux de la zone côtière ouest (09-001-00) du *Plan d'affectation des terres publiques* (PATP), notamment de favoriser la mise en valeur des sites propices à la culture de petits fruits;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a tenu compte des critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande de l'entreprise Les Fruits Bleus Inc., relativement à sa demande d'inclusion en zone agricole auprès de la CPTAQ des lots 4 à 7 du rang 3 et les lots 4 à 6 du rang 4 dans la ville de Forestville.

RÉSOLUTION 2021-11-330

***Régime de compensation pour la collecte sélective des matières
recyclables - adoption du rapport CORRIGÉ de l'auditeur
indépendant au 31 décembre 2020 et dépôt au MELCC***

ATTENDU QUE le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables oblige les entreprises assujetties à compenser les municipalités et organismes municipaux pour les coûts qu'engendrent la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des contenants, emballages, imprimés et journaux mis sur le marché québécois;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord offre le service de collecte et de conditionnement des matières recyclables aux citoyens et ICI de son territoire;

ATTENDU QUE pour obtenir ces compensations, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit remettre un rapport au MELCC, au plus tard le 30 juin de l'année en cours, détaillant les coûts nets qu'elle supporte dans le cadre de son programme de collecte des matières recyclables, et que ce rapport doit faire l'objet d'une vérification externe de la part d'un auditeur indépendant;

ATTENDU QUE le rapport remis en juin 2021 par la MRC de La Haute-Côte-Nord comportait une omission de coûts de tri des matières recyclables importants et que pour obtenir les compensations à cet effet, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit remettre un rapport modifié au MELCC, au plus tard le 30 juin de l'année suivante, détaillant les coûts nets qu'elle supporte dans le cadre de son programme de collecte des matières recyclables, et que ce rapport doit faire l'objet d'une vérification externe de la part d'un auditeur indépendant;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le rapport de l'auditeur indépendant sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables au 31 décembre 2020, tel que vérifié et établi par la société de comptables professionnels agréés, Mallette S.E.N.C.R.L., et présenté par M^{me} Élise Guignard, CPA auditrice, CA;

QUE ce rapport soit transmis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

RÉSOLUTION 2021-11-331

Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 - adoption du cadre de vitalisation modifié

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente de vitalisation dans le cadre du volet 4 du *Fonds régions et ruralité* (FRR), intervenue le 8 juillet 2021 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 5.1 de l'entente, la MRC de La Haute-Côte-Nord a constitué un comité de vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté les règles de fonctionnement de ce comité le 21 septembre 2021 (résolution 2021-09-280);

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont dû être apportées au cadre de vitalisation afin de le rendre conforme aux orientations du ministère;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de vitalisation ont été consultés à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le cadre de vitalisation modifié de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tel que présenté en date du 24 novembre 2021;

QUE le cadre de vitalisation modifié soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION 2021-11-332

Demande de délai pour la réalisation des mises à jour MADA pour la MRC et les municipalités de La Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord et les municipalités du territoire se sont engagées à réaliser la mise à jour de leur démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des mises à jour MADA doivent être déposées simultanément en janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ont pris du retard dans leur démarche en raison, entre autres, de la pandémie de la COVID-19, de manque de personnel, de priorités municipales axées sur des dossiers plus urgents;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au Secrétariat aux Aînés de repousser au 1^{er} juin 2022 le délai pour le dépôt des documents relatifs à la mise à jour des démarches MADA de la MRC et des municipalités de son territoire;

QU'il autorise le chargé de projet MADA de la MRC à assurer un suivi auprès des municipalités afin de mener à terme la démarche dans les délais prévus.

RÉSOLUTION 2021-11-333

Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FDCS) - Compagnie de danse Bourask - La Grande Marée Danse

CONSIDÉRANT QUE la compagnie de danse Bourask a déposé un projet dans le cadre du *Fonds de soutien au développement des communautés en santé* (FDCS) pour la tenue de l'événement *La Grande Marée Danse*;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé le projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'analyse, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre du FDCS :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-057	Compagnie de danse Bourask	La Grande Marée Danse	5 000\$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-11-334

Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FDCS) - Club de gymnastique l'Envol - nouveaux équipements

CONSIDÉRANT QUE le Club de gymnastique l'Envol a déposé un projet dans le cadre du *Fonds de soutien au développement des communautés en santé* (FDCS) pour l'acquisition de nouveaux équipements;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé le projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'analyse, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre du FDSC :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-059	Club de gymnastique l'Envol	Acquisition de nouveaux équipements	5 000 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-11-335

***Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) -
Municipalité de Portneuf-sur-Mer - mise
aux normes environnementales du système
de traitement des eaux usées de la marina***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)* pour la mise aux normes environnementales du système de traitement des eaux usées de la Marina de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le Volet 2 du *Fonds régions et ruralité (FRR)*;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé le projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du Comité consultatif en développement économique, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre de la PSPS :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-051	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Mise aux normes environnementales du système de traitement des eaux usées de la Marina de Portneuf-sur-Mer	50 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. À l'obtention des preuves que tous les intervenants investissent comme prévu;
2. À l'obtention des pièces justificatives des dépenses réalisées;

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-11-336

**Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) -
Club Nord-Neige de Forestville - consolidation
du sentier TQ3-TQ50 - construction de deux ponts**

CONSIDÉRANT QUE le Club Nord-Neige de Forestville a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS) pour la construction de deux ponts permettant la consolidation du sentier TQ3-TQ50;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le Volet 2 du *Fonds régions et ruralité* (FRR);

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé le projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du Comité consultatif en développement économique, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre de la PSPS :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-063	Club Nord-Neige de Forestville	Consolidation du sentier TQ3-TQ50 - construction de deux ponts	50 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. À l'obtention des preuves que tous les intervenants investissent comme prévu;
2. À l'obtention des pièces justificatives des dépenses réalisées;
3. À la remise des états financiers annuels;

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-11-337

**Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) -
Regroupement des gestionnaires de zecs de la Côte-Nord -
classe nature dans les zecs de la Côte-Nord**

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des gestionnaires de zecs de la Côte-Nord a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS) pour la mise en place d'activités récréatives auprès des jeunes sur chacun des territoires membres de son regroupement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le Volet 2 du *Fonds régions et ruralité* (FRR);

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé le projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du Comité consultatif en développement économique, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre de la PSPS:

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-048	Regroupement des gestionnaires de zecs de la Côte-Nord	Classe nature dans les zecs de la Côte-Nord	20 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. À l'obtention des preuves que tous les intervenants investissent comme prévu;
2. À l'obtention des pièces justificatives des dépenses réalisées;
3. À la remise des états financiers annuels;

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-11-338

Comité d'investissement commun - désignation des membres

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord gère plusieurs fonds, dont le *Fonds local de solidarité* de la FTQ;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'investissement commun est prévu dans le cadre de ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être composé d'une majorité de membres indépendants du *Fonds local de solidarité* et de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être décisionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne les personnes suivantes pour composer le Comité d'investissement commun, soit :

- M^{me} Nathalie Ross, maire de la Municipalité des Bergeronnes;
- M. Jean-Maurice Tremblay, maire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;
- M^{me} Maude Delisle, représentante du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- M^{me} Paryse Deschênes, représentante du milieu socioéconomique;
- M. Luc Forest, représentant du Fonds local de solidarité FTQ;
- M. Marc Genest, représentant la communauté innue Essipit;
- M. Dany Tremblay, représentant du milieu socioéconomique;

QUE M^{me} Kathleen Matteau, conseillère en capital de développement du *Fonds local de solidarité* FTQ, assiste aux rencontres du comité à titre d'observatrice.

RÉSOLUTION 2021-11-339

***Comité consultatif du Service de développement économique -
désignation des membres***

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique de la MRC de La Haute-Côte-Nord gère plusieurs fonds, dont le Volet 2 du *Fonds régions et ruralité* (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS) à même ce fonds;

CONSIDÉRANT QU'un comité consultatif est prévu dans le cadre de ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de ce comité consiste principalement à émettre des recommandations au conseil de la MRC en ce qui a trait à l'adoption de projets dans le cadre de la PSPS et à proposer des modifications à la politique en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est composé de la direction générale de la MRC, de la direction du Service de développement économique et de quatre maires/mairesse de La Haute-Côte-Nord :

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne les personnes suivantes pour composer le Comité consultatif du Service de développement économique, soit :

- M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de la MRC;
- M^{me} Lise Boulianne, maire de la Municipalité de Sacré-Cœur;
- M. André Desrosiers, maire de la Municipalité des Escoumins;
- M. Richard Therrien, maire de la Municipalité de Tadoussac.

RÉSOLUTION 2021-11-340

***Centre d'études collégiales de Forestville - participation financière
de la MRC pour l'exercice 2021-2022***

CONSIDÉRANT l'importance de l'expertise de l'enseignement supérieur sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Chicoutimi est autorisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à offrir de la formation collégiale sur le territoire de La Haute-Côte-Nord et ses environs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord travaille en partenariat avec le Cégep de Chicoutimi à l'établissement dans notre région de cette expertise en enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre le Cégep de Chicoutimi et la MRC de La Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le paiement de la somme de 20 000 \$ pour l'exercice 2021-2022, correspondant à la contribution annuelle de la MRC.

RÉSOLUTION 2021-11-341

***Embauche d'un directeur du
Service de développement économique***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute Côte Nord a publié une offre d'emploi afin de pourvoir le poste de direction du Service de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a retenu les services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'accompagner dans cette démarche (résolution 2021-09-293);

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a déposé une recommandation d'embauche au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation de la FQM et du comité de sélection, entérine l'embauche de M. Claude Brassard, à titre de directeur du Service de développement économique, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 29 novembre 2021;

QUE les conditions d'embauche de M. Brassard soient celles édictées dans la *Politique de conditions de travail des employés cadres de la MRC de La Haute-Côte-Nord*;

QUE le salaire lié à ce poste se situe dans la classe 10 de la grille salariale en vigueur à la MRC.

RÉSOLUTION 2021-11-342

Embauche d'une directrice à la trésorerie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute Côte Nord a publié une offre d'emploi afin de pourvoir un poste de directeur à la trésorerie (2021-09-270);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a retenu les services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'accompagner dans cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a déposé une recommandation d'embauche au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation de la FQM et du comité de sélection, entérine l'embauche de M^{me} Véronique Lapointe à titre de directrice à la trésorerie, et que son embauche à ce poste soit effective à compter de la mi-janvier 2022;

QUE les conditions d'embauche de M^{me} Lapointe soient celles édictées dans la *Politique de conditions de travail des employés cadres de la MRC de La Haute-Côte-Nord*;

QUE le salaire lié à ce poste se situe dans la classe 10 de la grille salariale en vigueur à la MRC.

RÉSOLUTION 2021-11-343

Embauche d'une agente de bureau et accueil

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la direction générale pour pourvoir un poste à la réception de la MRC (2021-10-315);

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a déposé une recommandation d'embauche au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de M^{me} Manon St-Gelais au poste d'agente de bureau et accueil, et que son embauche à ce poste sera effective à compter de 29 novembre 2021;

QUE les conditions d'embauche de M^{me} St-Gelais soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2021-11-344

Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) - demande de stage 2022

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique de la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite réaliser une mise à jour de ses bases de données;

CONSIDÉRANT QUE des ressources additionnelles sont nécessaires pour permettre la réalisation de ces activités;

CONSIDÉRANT QUE l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) offre un programme de stage de perfectionnement d'une durée de deux à douze mois pour les jeunes professionnels français âgés de 18 à 35 ans, qui comprend un soutien bureaucratique et financier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC aurait comme obligations de fournir une indemnisation de 300 \$ par mois au stagiaire, une aide logistique au logement, la supervision et l'encadrement du stagiaire, ainsi que la rédaction d'une évaluation en fin de stage;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur du Service de développement économique à déposer une demande dans le cadre du programme de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) afin d'offrir un stage pour la réalisation d'une mise à jour des bases de données du service;

QU'il accepte de couvrir tous les coûts non assumés par le programme, tout en respectant les montants prévus au budget.

RÉSOLUTION 2021-11-345

Nomination de représentants de la MRC au sein de comités et organismes

ATTENDU QUE suite aux élections municipales, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit procéder à certaines modifications de ses représentants au sein de différents comités;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne les personnes suivantes pour représenter la MRC de La Haute-Côte-Nord au sein des comités et organismes ci-dessous :

Comité/organisme	Représentant(s)
Assemblée des MRC de la Côte-Nord	Micheline Anctil (préfet) André Desrosiers Paul Langlois
Carrefour jeunesse-emploi (CJE) de La Haute-Côte-Nord	Nathalie Ross
Comité consultatif agricole (CCA)	Claire Savard Lise Boulianne
Comité consultatif régional de la traverse de Tadoussac	Richard Therrien Lise Boulianne (substitut)
Comité CISSS	Micheline Anctil Nathalie Ross André Desrosiers
Comité des ressources humaines MRC	Micheline Anctil Lise Boulianne Paul Langlois Claire Savard (substitut)
Comité route 385	Kevin Bédard Olivier Boudreault (substitut)
Comité sécurité publique	Micheline Anctil Lise Boulianne Richard Therrien Claire Savard Donald Perron
Comité suivi des services universitaires HCN	Nathalie Ross
Comité consultatif du Service de développement économique MRC	Micheline Anctil Lise Boulianne Richard Therrien André Desrosiers
Comité travail sur la révision du schéma d'aménagement	Micheline Anctil (préfet) Nathalie Ross Lise Boulianne André Desrosiers
Commission des Arts et de la Culture	Richard Therrien
Corporation des services universitaire du secteur Ouest de la Côte-Nord	Nathalie Ross
GMR - comité de sélection - programme de service-conseil et de financement en GMR pour les ICI	Micheline Anctil Paul Langlois Marie-Michèle Couture Claire Savard
Organisme des bassins versants (OBV) de La Haute-Côte-Nord	André Desrosiers
Parc national du Fjord-du-Saguenay - Table d'harmonisation	Micheline Anctil (préfet) Paul Langlois (substitut)
PDZA (Plan de développement de la zone agricole) - comité directeur	Lise Boulianne Claire Savard (substitut)
PMSSL - comité coordination	Micheline Anctil (préfet) Paul Langlois (dg substitut)

Société du Pont sur la rivière Saguenay	
	Micheline Anctil Lise Boulianne
Véloroute des baleines (Corporation)	
	Olivier Boudreault Kevin Bédard (substitut)

RÉSOLUTION 2021-11-346

***Décentralisation du système de santé et
des services sociaux au Québec - requête auprès du
gouvernement du Québec - appui à la MRC de Maria-Chapdelaine***

ATTENDU l'adoption, le 7 février 2015, par le gouvernement du Québec de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux*, notamment par l'abolition des Agences régionales;

ATTENDU QUE l'objectif de cette loi était de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacités du réseau de la santé et des services sociaux;

ATTENDU QUE cette loi a décrété la constitution des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) dans toutes les régions du Québec et a entraîné une concentration du pouvoir dans les mains du ministre de la Santé et des services sociaux, de même qu'une centralisation sans précédent de la prise de décisions au niveau des CISSS et des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS);

ATTENDU QUE cette loi (la réforme Barrette) a occasionné de fortes diminutions des services offerts à la population sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord, que ce soit du point de vue médical, des services dans les CLSC, de la santé publique, de la santé mentale, des centres jeunesse, etc.;

ATTENDU QUE la réforme du système de santé a aussi provoqué une diminution importante du sentiment d'appartenance auparavant présent dans les établissements de santé de La Haute-Côte-Nord et que cela a aujourd'hui un impact certain sur la rétention des ressources dans un contexte où la pression est forte sur celles-ci;

ATTENDU la récente vague de démissions d'infirmiers d'expérience et de préposés aux bénéficiaires dans plusieurs établissements au Québec au cours des dernières semaines en raison de l'épuisement des ressources;

ATTENDU QUE plus de six ans après l'entrée en vigueur de la réforme Barrette, force est de constater que celle-ci est un échec;

ATTENDU QUE la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (chapitre 0-1.3) devrait nécessairement être prise en compte dans la façon de déployer les services de santé et les services sociaux au Québec;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord est en accord avec la proposition de M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de procéder à la nomination de personnes redevables et imputables dans chaque centre hospitalier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 235-10-21 de la MRC de Maria-Chapdelaine et demande au gouvernement du Québec et à

M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, de procéder à une décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec;

QUE cette décentralisation devra nécessairement impliquer un retour des cadres supérieurs, avec un pouvoir décisionnel, dans chacun des centres hospitaliers présents sur le territoire du Québec et également assurer un maintien des services en continu pour le futur;

QUE copie de la présente résolution soit adressée à :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac- Saint-Jean;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- M^{me} Manon Asselin, présidente-directrice générale du CISSS de la Côte-Nord;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- M. Daniel Côté, président de l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION 2021-11-347

Appui aux centres de la petite enfance

CONSIDÉRANT QUE les centres de la petite enfance (CPE) éprouvent depuis des années des difficultés de recrutement;

CONSIDÉRANT QUE la situation s'est rapidement détériorée dans la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE nombreux sont les CPE frôlant la rupture de service pour certains groupes d'enfants dans divers coins de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le personnel en place est à bout de souffle et démissionne;

CONSIDÉRANT QUE le principal problème de recrutement est le salaire des éducatrices et du personnel du CPE (personnel administratif, cuisine, entretien, etc.);

CONSIDÉRANT QU'en région éloignée, les autres grandes entreprises ont des salaires adaptés à la réalité de la région et/ou offrent des primes d'éloignement;

CONSIDÉRANT QUE les CPE sont actuellement obligés d'embaucher des employés sans formation;

CONSIDÉRANT QUE certains groupes d'enfants n'ont pas d'éducatrice attitrée, ce qui crée un problème de stabilité et de sécurité affective chez les enfants;

CONSIDÉRANT QUE ces situations vont à l'encontre de la mission première d'un CPE;

CONSIDÉRANT QUE les CPE n'ont aucun pouvoir sur la rémunération des éducatrices;

CONSIDÉRANT QUE seul le gouvernement peut améliorer la situation en augmentant les salaires et en offrant une prime d'éloignement aux éducatrices à la hauteur de ce qui se fait dans d'autres ministères ou entreprises pour garder une compétitivité de recrutement dans les CPE;

CONSIDÉRANT QU'en plus d'être un service essentiel, les CPE sont un outil de vitalisation des municipalités et jouent un rôle de premier plan dans l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre alors que nous vivons une pénurie de main-d'œuvre régionale dans tous les secteurs d'activités économiques;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au gouvernement du Québec que le ministère de la Famille augmente les salaires des éducatrices et du personnel des centres de la petite enfance et ajoute des primes d'éloignement aux centres de la petite enfance des régions éloignées afin qu'ils soient concurrentiels avec les autres emplois dans d'autres ministères ou entreprises, et d'ainsi leur permettre d'assurer un service durable de qualité pour les enfants.

RÉSOLUTION 2021-11-348

Appui au renouvellement et à la bonification du Fonds Écoleader

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2018, le conseil a appuyé la demande déposée par le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord afin de faire partie du Réseau d'agents du Fonds Écoleader (résolution 2018-11-261);

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Écoleader soutient les entreprises intéressées d'accroître leur performance économique, d'améliorer leur bilan environnemental et de passer à l'action;

CONSIDÉRANT QUE la première phase du projet s'achève en mars 2023 et que les partenaires travaillent déjà activement à son renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie Environnement Côte-Nord pour le renouvellement et la bonification du Fonds Écoleader.

RÉSOLUTION 2021-11-349

Demande de financement pour le développement de la serriculture - appui à la MRC du Haut-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE le diagnostic réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), tel que rapporté dans un article de La Presse le 11 mai 2020, mentionne qu'à quelques exceptions près, la serriculture est un secteur morcelé, qui souffre de retard technologique et de sous-financement;

CONSIDÉRANT QUE les orientations provinciales de la *Politique bioalimentaire 2018-2025* visent à développer une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs, des entreprises prospères, durables et innovantes, des entreprises attractives et responsables, et des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire pour alimenter notre monde;

CONSIDÉRANT QUE la relance économique provinciale postpandémie mise sur le secteur bioalimentaire pour la création d'emplois et l'accroissement de l'autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement met en œuvre la *Stratégie de croissance des serres 2020-2025* et qu'à terme, cette stratégie permettra de doubler le volume de la culture des fruits et des légumes en serre en misant sur des sources d'énergie renouvelable reconnue pour leur faible empreinte environnementale;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie vise à contribuer à l'atteinte de la cible d'augmenter de 10 milliards de dollars le contenu québécois dans les produits bioalimentaires achetés au Québec prévue dans Politique;

CONSIDÉRANT QUE le décret 495-2021 modifiant le *Programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres* visé par le décret numéro 1248-2020 du 25 novembre 2020, a été adopté par le Gouvernement du Québec le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la serriculture s'apparente à l'industrie et à l'innovation tout autant qu'à l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, le financement provient exclusivement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et qu'il dispose de fonds limités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François, par sa résolution 2021-10-9857, demande l'appui des MRC du Québec afin de solliciter des fonds auprès du ministère responsable de l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement, le développement numérique et des marchés d'exportation;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au gouvernement du Québec d'octroyer du financement au développement de la serriculture par l'entremise du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- MRC du Haut-Saint-François.

RÉSOLUTION 2021-11-350

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1^{er} au 31 octobre 2021 au montant de 1 392 465,56 \$;
- le journal des salaires du 6 octobre 2021 au montant de 46 566,53 \$;
- le journal des salaires du 20 octobre 2021 au montant de 45 504,91 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois d'octobre 2021 au montant de 8 467,67 \$;

le tout totalisant une somme de 1 493 004,67 \$.

RÉSOLUTION 2021-11-351

Place aux jeunes Haute-Côte-Nord - aide financière

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi (CJE) de La Haute-Côte-Nord est l'organisme partenaire-promoteur du programme *Place aux jeunes Haute-Côte-Nord*;

CONSIDÉRANT QUE *Place aux jeunes Haute-Côte-Nord* réalise des actions afin de contrer l'exode des jeunes par des séjours exploratoires et assure une présence dans divers événements comme les salons et foires de l'emploi et autres accès dans les centres de formation et établissements scolaires;

CONSIDÉRANT QUE l'attractivité et la rétention de la main-d'œuvre sont des enjeux majeurs pour le développement socioéconomique du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord priorise les projets s'intégrant dans l'axe de développement 3 de la démarche de prospective territoriale de La Haute-Côte-Nord : Favoriser l'attractivité de La Haute-Côte-Nord et le sentiment d'appartenance des citoyens;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du 25 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC accepte d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi (CJE) de La Haute-Côte-Nord pour le maintien du programme *Place aux jeunes Haute-Côte-Nord* pour l'exercice 2021-2022;

QUE le conseil demande CJE de lui déposer un bilan financier des activités de *Place aux jeunes Haute-Côte-Nord* pour l'exercice 2020-2021.

RÉSOLUTION 2021-11-352

Adoption du budget 2022 de la MRC La Haute-Côte-Nord

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 975 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC doit adopter le budget de celle-ci pour le prochain exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte les prévisions budgétaires pour l'année financière 2022, le tout tel que reproduit à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

RÉSOLUTION 2021-11-353

Adoption des quotes-parts que devront verser les municipalités à la MRC pour l'année 2022

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 976 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier doit, avec l'approbation du conseil de la MRC,

répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la MRC pour le prochain exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le tableau des quotes-parts pour l'exercice financier 2022, établi selon les dispositions du règlement 132-2015, le tout tel que reproduit à l'annexe 2 du présent procès-verbal;

QU'il autorise la direction générale à transmettre ce tableau à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC.

RÉSOLUTION 2021-11-354

Adoption des prévisions budgétaires 2022 du TNO Lac-au-Brochet

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC doit adopter le budget du TNO Lac-au-Brochet pour le prochain exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte, pour l'année financière 2022, les prévisions de revenus et dépenses du Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet, le tout tel que reproduit à l'annexe 3 du présent procès-verbal.

RÉSOLUTION 2021-11-355

Adoption du taux de taxes pour l'exercice financier 2022 pour le TNO Lac-au-Brochet

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du règlement 133-2015, la MRC adopte annuellement les taux de taxes applicables sur tous les biens imposables du TNO Lac-au-Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil fixe, pour l'exercice financier 2022, les taux suivants applicables pour le TNO Lac-au-Brochet :

- **Taxe foncière générale** : 0.6391 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- **Taxe foncière spéciale pour les services de la Sûreté du Québec** : 0.07706 \$ par 100 \$ d'évaluation.

RÉSOLUTION 2021-11-356

Adoption du taux d'intérêt pour la MRC et le TNO

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des règlements 132-2015 et 133-2015, le conseil doit, lors de l'adoption du budget de la MRC et du TNO, fixer par résolution le taux d'intérêt exigible payable sur tout versement dû en vertu de ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil fixe à douze pour cent (12 %) annuellement le taux exigible sur les arrérages de toutes taxes et quotes-parts applicables à l'exercice financier 2021;

QUE le conseil fixe à douze pour cent (12 %) annuellement le taux exigible sur l'arrérage de toute autre facture émise par la MRC, non payée dans les délais, applicable à l'exercice financier 2022.

RÉSOLUTION 2021-11-357

Appui à MWC Mégawatt Canada inc. pour un projet de développement économique régional

CONSIDÉRANT QUE la MRC favorise et est impliquée dans le développement économique de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE MWC Mégawatt Canada inc., une entreprise de développement technologique, cherche à s'établir sur le territoire de la MRC de La Haute Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de l'entreprise favoriserait la création d'emplois;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC offre son appui à l'entreprise MWC Mégawatt Canada inc. dans sa recherche d'implantation sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Paul Langlois, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 24 novembre 2021.

Paul Langlois
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2021-11-358

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 58.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES
RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

Paul Langlois
Directeur général et
secrétaire-trésorier

BUDGET 2022
MRC de La Haute-Côte-Nord

REVENUS	2022
<i>Revenus de fonctionnement</i>	
– Quotes-parts	2 440 141
– Transferts gouvernementaux	6 550 896
– Services rendus	1 428 704
– Autres revenus d'intérêts	31 500
<i>Revenus d'investissement</i>	
– Placement L.T. Socom Produits cess.	860 000
– Affectations de surplus	111 603
– Fonds de roulement	160 000
TOTAL DES REVENUS	11 582 844
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	
– Administration générale	2 917 096
– Aménagement	790 445
– Développement	2 603 075
– Technique et environnement	3 029 610
– Évaluation	490 268
– Baux	596 750
– Transport	534 800
– Forêt privée	43 000
<i>Dépenses d'investissement</i>	
– Remboursement de la dette à long terme	272 800
– Transfert état d'investissement	305 000
TOTAL DÉPENSES	11 582 844
ÉQUILIBRE	0

Répartition des quotes-parts pour l'exercice financier 2022
MRC de La Haute-Côte-Nord

CODE GÉOGRAPHIQUE	MUNICIPALITÉ	LÉGISLATION	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	ÉVALUATION FONCIÈRE	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	TRANSPORT COLLECTIF	TRANSPORT ADAPTÉ	TOTAL
95005	TADOUSSAC	11 888	177 824	48 787	9 759	513	276	249 047
95010	SACRÉ-CŒUR	18 814	301 560	63 768	21 418	1 126	606	407 292
95018	LES BERGERONNES	7 644	138 976	41 286	7 761	408	220	196 295
95025	LES ESCOUMINS	20 594	289 618	88 828	22 386	1 177	635	423 238
95032	LONGUE-RIVE	8 644	122 118	40 692	11 599	610	328	183 991
95040	PORTNEUF-SUR-MER	5 538	76 903	19 408	7 313	385	207	109 754
95045	FORESTVILLE	27 703	484 375	92 081	35 257	1 854	998	642 268
95050	COLOMBIER	6 100	93 843	23 436	8 123	427	230	132 159
NR950	TNO LAC-AU-BROCHET		53 883	42 214				96 097
	TOTAL :	106 925	1 739 100	460 500	123 616	6 500	3 500	2 440 141
95802	ESSIPIT		58 237		3 499			61 736

BUDGET 2022
TNO Lac-au-Brochet

REVENUS	2022
<i>Revenus de fonctionnement</i>	
– Taxes foncières générales	362 000
– Taxes spéciales Sureté du Québec	43 647
– Transferts gouvernementaux	165 961
– Services rendus	120 185
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	
– Appropriation de surplus	33 528
TOTAL DES REVENUS	725 321
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	
– Législation	13 826
– Administration et aménagement	502 159
– Évaluation	42 214
– Gestion des matières résiduelles	167 122
TOTAL DÉPENSES	725 321
ÉQUILIBRE	0